

ÉCOLE DU BREUIL

ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil  
et transmise au représentant de l'État

**EDB 2023-42**

**Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil**

**Séance du 22 novembre 2023**

**Objet : Attribution de bourses Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (BTS)**

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu l'article L 214-6 du code de l'éducation,

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

Article 1 : L'École Du Breuil dispose à ce jour de la possibilité de verser à ses apprenants en BTS scolaire et par apprentissage ainsi qu'aux personnels en lien avec ce cycle d'études une bourse Erasmus+. Les financements ont été obtenus dans le cadre de l'acceptation préalable de la candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur en octobre 2022 puis de l'appel à financement annuel de février 2023.

Article 2 : L'École Du Breuil a reçu une subvention dont le montant total s'élève à 5 525 €. La subvention mobilité s'élève à 4 325 € euros complétée par une contribution de 1 200 € pour l'organisation du projet.

Cette enveloppe Erasmus allouée par la Commission européenne permet d'aider financièrement deux apprenants dans le cadre de stages en entreprise ou périodes d'alternance dans les pays programme Erasmus+. Elle permet également de soutenir une mobilité du personnel à des fins de formation ou d'enseignement.

Les apprenant peuvent obtenir un soutien dans le cadre d'une mobilité courte (incluant une activité à distance) - maximum 30 jours ou d'une mobilité longue - minimum 2 mois. Les personnels peuvent obtenir un soutien dans le cadre d'une mobilité d'une durée comprise entre 2 jours à 2 mois.

Le projet et la période d'éligibilité des activités commencent au 1er juin 2023 et se terminent le 31 juillet 2025 pour une durée contractuelle de 26 mois.

Article 3 : Les taux applicables pour les apprenants sont les suivants :

### Contribution aux frais de séjour

- Les étudiants participant à une activité de mobilité physique de courte durée vers toutes les destinations reçoivent un montant de base de **79 € par jour** jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour de l'activité et de **56 € par jour** du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour de l'activité.
- Montant de base pour la mobilité des étudiants de longue durée à des fins d'études et de stages dans les États membres de l'UE, les pays tiers associés au programme

	Pays d'accueil	Montant minimum par mois
<b>Groupe 1</b> Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	348 €
<b>Groupe 2</b> Pays où le coût de la vie est moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	292 €
<b>Groupe 3</b> Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie	225 €

### Jours de voyage financés dans les cas suivants uniquement:

- Les étudiants ayant **moins d'opportunités** participant à une mobilité des étudiants de courte durée peuvent recevoir jusqu'à deux jours de voyage financés au titre de la contribution aux frais de séjour.
- Dans le cas d'un **voyage écoresponsable** effectué avec des moyens de transport durables, les étudiants participant à une mobilité des étudiants de courte ou de longue durée peuvent recevoir jusqu'à quatre jours de voyage financés supplémentaires au titre de la contribution aux frais de séjour.

### Compléments financiers :

Transport écoresponsable : + 50€

Mobilité de stage longue : +150€/mois :

Inclusion : + 250€/mois : (une mobilité longue), +100€ (mobilité maximum 14 jours), +150€ (mobilité supérieure à 14 jours)

**Article 4 :** Les taux applicables pour les personnels sont les suivants :

#### Contribution aux frais de voyage

Distances parcourues	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1 999 km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	820 € par participant	
8 000 km ou plus	1500 € par participant	

#### Contribution au frais de séjour

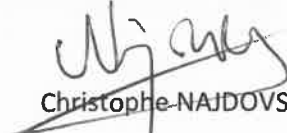
Groupe	Pays d'accueil pour les Etats membres de l'UE et pays tiers associés au Programme	Taux journalier niveau
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.	135 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, France, Malte, Pays-Bas, Portugal.	120 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Turquie.	105 €

**Article 5 :** Pour les personnels, l'attribution des bourses est validée par l'équipe de direction en lien avec les responsables hiérarchiques et la personne référente mobilité internationale, sur la base de la transmission du coupon E+.

Pour les apprenants, la personne référente mobilité internationale en lien avec le professeur principal de la classe concernée effectue un recensement des candidats éligibles sur les critères suivants : motivation, cohérence du projet, implication personnelle, capacité d'autonomie. Par la suite, en lien avec la direction de l'établissement concerné (lycée ou CFA), elle soumet ces projets pour attribution des bourses en instance pédagogique (inter cycle, ou autre instance adéquate).

Une attention systématique est portée sur la prise en compte des critères d'inclusion au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie. Le guide de l'inclusion Erasmus figure en annexe.

Le Président du Conseil d'Administration

  
Christophe NAJDOVSKI

